

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18466 - 72ÈME ANNÉE

Réunion publique d'information mardi soir à Sainte-Suzanne

Solidarité totale du PCR avec Maurice Gironcel



4 jours après le procès de Maurice Gironcel, une réunion publique d'information s'est tenue mercredi soir à Sainte-Suzanne. Plus de 250 personnes de Sainte-Suzanne et de la région, ainsi que les co-secrétaires généraux du PCR, ont réaffirmé leur solidarité avec un camarade injustement mis en cause par un adversaire incapable de gagner une élection dans les règles.

Vendredi dernier, pendant plus de 10 heures, Maurice Gironcel était au tribunal à la suite d'une plainte de Daniel Alamélou. Ce dernier est incapable de gagner une élection depuis qu'il a choisi de quitter le PCR. Battu encore lors des dernières municipales, il a décidé de demander au pouvoir judiciaire de trancher en sa faveur. Le tribunal administratif, juge de l'élection, lui a donné tort et a confirmé la victoire de la liste soutenue par le Parti

communiste réunionnais. Cela n'a pas suffi à Daniel Alamélou qui a décidé de se tourner vers la justice pénale en ayant un objectif, que Maurice Gironcel soit empêché de se présenter aux prochaines élections municipales. Car à la veille du second tour, Maurice Gironcel est tombé dans un piège tendu par une partisane de Daniel Alamélou. Cette dernière cherchait à faire passer Maurice Gironcel pour une personne qui achetait sa voix. Mais elle

n'a pas réussi à arriver à ses fins. Faute d'éléments probants, l'affaire devait être classée. Mais brutalement en fin d'année dernière, le Parquet a décidé de poursuivre. Vendredi dernier, le procureur a requis 6 mois de prison ferme, 10.000 euros d'amende et 5 ans d'inéligibilité contre Maurice Gironcel. En réponse à ce réquisitoire, Me Boniface, avocat du maire de Sainte-Suzanne, a demandé la relaxe, car le fait d'achat de voix n'est pas consti-



Maurice Gironcel.

tué. L'audience avait d'ailleurs révéélé tout le détail de la machination. Le verdict sera rendu le 30 août prochain. À la sortie de l'audience, Maurice Gironcel avait pris la parole pour remercier les camarades présents toute la journée, et pour annoncer la tenue d'une assemblée dans les jours à venir. Promesse tenue mardi soir à Quartier Français dans la cour de la permanence de la section communiste, avec plus de 250 personnes présentes à une réunion publique d'information.

Le juge a confirmé le résultat des élections municipales

Outre les camarades de Sainte-Suzanne, plusieurs sections de la région Nord-Est étaient représentées, dont Saint-André, Saint-Denis, Bras-Panon et Saint-Benoît. Aux côtés de Maurice Gironcel, les deux autres co-secrétaires généraux du PCR, Yvan Dejean et Ary Yée Chong Tchi Kan, participaient à la réunion, ainsi qu'Élie Hoarau, ancien secrétaire général du PCR.

Martial Turpin a prononcé le mot de bienvenue au nom de la section de Sainte-Suzanne. Puis Yvan Dejean a pris la parole au nom de la direction du PCR. Il a tout d'abord rappelé que quel que soit le verdict prononcé le 30 août prochain, les prochaines élections municipales auront lieu en 2020 à Sainte-Suzanne comme dans les autres communes. En effet, le Conseil d'État, juge de l'élection, a lui déjà rendu son verdict. Il a validé le résultat des élections municipales de 2014. Si des

personnes disent vouloir partir en campagne électorale après le 30 août, elles diffusent des mensonges, a-t-il dit en substance. Revenant sur l'épreuve que traverse actuellement le co-secrétaire du PCR, Yvan Dejean a souligné la totale solidarité du Parti communiste réunionnais avec Maurice Gironcel.

Daniel Alamélou « ne sera jamais maire de Sainte-Suzanne »

Le maire de Sainte-Suzanne a conclu les prises de paroles. Il a tout d'abord remercié les nombreux camarades qui se sont mobilisés. Ce nombre est un succès, a-t-il en substance, car pour préparer cette réunion, il n'y a pas eu de diffusion de tracts dans la population, seul le bouche à oreille avait été mis à

contribution.

Maurice Gironcel a ensuite rendu compte du déroulement de l'audience de vendredi dernier au tribunal. Il a rappelé les attaques menées par l'opposition tout au long de la journée. Il a souligné que l'épreuve qu'il traverse n'entame en rien sa détermination à faire triompher les valeurs de son parti pour le développement de La Réunion.

Avec cette dernière manœuvre, Daniel Alamélou s'est encore plus discrédité auprès de la population, « il ne sera jamais maire de Sainte-Suzanne ». Et pendant encore longtemps, Sainte-Suzanne aura un maire communiste.

Retour sur les actions du PCR

La suite de l'intervention a porté sur différents problèmes d'actualité. Maurice Gironcel a fait un compte-rendu de la rencontre entre la délégation du PCR et la ministre des Outre-mer. Il a aussi évoqué le projet de loi sur l'égalité réelle. Il a alerté sur la crise qui attend la filière canne-sucre, car la campagne 2016 est la dernière à se dérouler avec un quota et un prix garanti. Il a aussi salué la mobilisation contre le projet de loi Travail, qui veut faire reculer les droits sociaux de plusieurs dizaines d'années, en permettant notamment de travailler 12 heures par jour, 48 heures par semaines avec des heures supplémentaires payées 10 % en plus au lieu de 25 %. Maurice Gironcel a conclu son discours en annonçant la tenue le 28 août d'un rassemblement du PCR. Il a proposé la candidature de Sainte-Suzanne pour accueillir cet événement.

M.M.



Yvan Dejean, co-secrétaire général du PCR.

Édito

Au moins 84 morts à Nice, vers un état d'urgence permanent

Le jour de la fête nationale en France a été endeuillé par un attentat. Le 14 juillet aux alentours de 23 heures, un camion a foncé dans une foule rassemblée sur la Promenade des Anglais à Nice. Transformée en espace piéton ce soir-là, l'esplanade la plus connue de Nice accueillait un feu d'artifices. C'est une nouvelle fois un lieu et une date symboliques qui ont été choisis pour commettre une attaque meurtrière.

Le 3 juillet dernier, un camion piégé conduit par un kamikaze a explosé dans un marché de Bagdad à la fin du mois du Ramadan. L'attentat avait fait près de 300 morts dans un lieu très fréquenté. La foule était en effet nombreuse pour préparer une des fêtes les plus importantes de l'année. Hier en France, c'est le jour de la Fête nationale, événement riche en commémorations, qui a vu ce pays subir sa seconde attaque la plus meurtrière en 8 mois. Une nouvelle fois, une ville française a connu les scènes de guerre qui se succèdent au Moyen-Orient depuis le déclenchement de la guerre contre l'Afghanistan par les États-Unis en 2001, et l'invasion de l'Irak par une coalition menée par Washington en 2003.

Cela fait 8 mois que la France vit sous le régime de l'état d'urgence. Il a été décrété au lendemain des attaques qui avaient fait près de 200 morts le 13 novembre dernier à Paris et à Saint-Denis. Malgré l'application de mesures restrictives sur le plan des libertés, et le renforcement des rôles policiers et le déploiement de milliers de

militaires dans les grandes villes, un nouvel attentat de grande ampleur a été perpétré. Prenant la parole dans la nuit, le président de la République a annoncé le prolongement de l'état d'urgence.

Il est clair que la guerre ne s'arrêtera pas du jour au lendemain au Moyen-Orient. Or, les armées des pays occidentaux, et notamment la France, sont impliquées dans des opérations qui vont de la Syrie à la Libye. Les guerres lancées par les gouvernements occidentaux dans ces pays ont profondément déstabilisé cette région. Les conséquences de ces conflits se font ressentir au cœur des grandes villes d'Europe occidentale. Compte-tenu du nombre très élevé de victimes ce 14 juillet à Nice, et de l'émotion que cela suscite, l'état d'urgence va encore être le quotidien pendant une longue période. Ce choix politique a des conséquences dans tous les domaines. C'est d'ailleurs ce qu'avait déjà indiqué François Hollande lors de son discours devant le Congrès des députés et des sénateurs au lendemain des attentats de Paris et de Saint-Denis. Cette situation va peser sur toutes les politiques publiques, et elle contribue à renforcer l'incertitude sur les moyens qui seront mis à disposition pour régler d'autres problèmes tout aussi urgents qui sont le chômage, le manque de logement et la pauvreté.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le Conseil économique social et environnemental régional a donné son avis

Projet de loi Égalité réelle : le CESER exprime « sa déconvenue et son scepticisme »

Le 28 juin dernier, la Région Réunion a reçu le projet de loi de programmation sur l'égalité réelle. La collectivité devra rendre un avis. Le 5 juillet, elle a transmis ce document au Conseil économique social et environnemental régional. 8 jours plus tard, le 13 juillet, le CESER a donné son avis sur le texte. Nous en publions ci-après quelques extraits :

Sous le titre I – « Stratégie en faveur de l'égalité réelle pour les outre-mer », au chapitre premier définissant l'objectif et les conditions de l'égalité réelle, il est spécifié (article 1) que « la réduction des écarts de développement... constitue une priorité de la nation ». Le CESER prend acte de cette déclaration de principe mais s'étonne, à la lecture de l'article 4 chapitre II, que la mise en œuvre opérationnelle de cet objectif, pourtant déclarée solennellement prioritaire par le gouvernement, soit programmée sur une durée aussi longue « comprise entre dix et vingt ans ».

Plans de convergence

Si l'engagement dans la durée, par la contractualisation et la programmation, présente, à certains égards, un facteur de confiance dans le temps, le CESER en appelle néanmoins au réalisme politique et émet, en conséquence, de forts doutes quant à la pérennité d'engagements soumis, sur cette période, aux aléas des changements de majorité et de programmes à tous les niveaux institutionnels. (...)

À la lecture de ce même article 4, il ressort que les plans de convergence sont des documents contractuels « de planification et de programmation conclus entre l'état, les collectivités et leurs établissements publics » et dont le contenu devra préciser, au regard des orientations retenues, les mesures et actions à mettre en œuvre de manière opérationnelle, ainsi que leur programmation financière. Le CESER s'interroge de l'impact du plan de convergence pour les dispositifs de programmation existants à l'échelle territoriale :

— Quelle articulation entre ce document de planification contractuel et

les nombreux et divers contrats et programmes stratégiques, en application dans les régions et sur sa force opposable ?

— Quelle portée et valeur juridique de ce document contractuel ?

— La volonté de l'état pourrait-elle s'imposer aux collectivités territoriales dans la planification des actions et mesures concernant leur territoire ? Autant de questionnements qui appellent des clarifications.

Le CESER, pour sa part, estime avoir toutes les raisons d'y voir, là, un écueil au principe fondamental, à valeur constitutionnelle, de libre administration des collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences ; d'autant que l'article 7 vient, de surcroît, imposer aux communes, départements et régions, l'obligation de faire état, dans leur rapport annuel sur leurs orientations budgétaires, des mesures prévues par le plan de convergence couvrant leur territoire.

Et la société civile ?

Le CESER tient à souligner la totale absence de mention du rôle et de la place de la société civile organisée dans ce projet de loi, tant dans le processus d'élaboration du plan de convergence, que dans son suivi et son évaluation.

Il tient à rappeler qu'il est une assemblée réunissant les acteurs de la société civile du territoire réunionnais, et qu'il est LA chambre de dialogue et de confrontation d'idées, de par l'expertise de ses membres. Il est ainsi en mesure, sans conteste, dans le débat démocratique et participatif, d'apporter une vision et une plus-value sur l'analyse des différents aspects de la société réunionnaise, de ses problématiques et de ses enjeux sociétaux et des mutations en cours dont elle est l'objet.

Or, en vertu de son article 8, ce projet de loi prévoit de confier à la seule Commission Nationale d'évaluation des Politiques Publiques de l'état Outre-Mer (CNEPEOM) le soin d'assurer « le suivi du plan de convergence de chaque collectivité ».

Cette disposition fait écho à la re-

commandation 34 du rapport LUREL. Sur ce point, le CESER a fait part de ses objections quant à l'efficacité de cette instance, considérant qu'elle s'apparentait plus à une chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales qu'à un véritable organisme d'évaluation.

En conclusion

Dès l'annonce faite par le Président de la République d'un projet de loi en faveur des Outre-mer, le CESER s'est autosaisi du sujet. Sur la base de son rapport sur les états généraux des Outre-mer et du rapport LUREL, ses commissions sectorielles ont mené une importante réflexion afin que le CESER puisse apporter sa contribution au débat. Elles ont produit des éléments argumentés bâtis sur leurs propositions à la précédente réflexion gouvernementale concernant le devenir de l'île.

Le texte produit par le gouvernement et soumis à l'avis du Conseil par le Président de la Région Réunion ne répond en rien aux réflexions de ses Commissions. Le CESER tient donc, en conséquence, à exprimer sa déconvenue et son scepticisme.

Enfin, il s'interroge sur la capacité de concrétisation de ce projet de loi. Se pose inévitablement la question des ressources et moyens. Dans ce projet, aucun aspect financier n'est abordé, aucun élément de nature à en mesurer la faisabilité n'est évoqué.

Même si les Lois de programmation n'ont pas de valeur normative et obligatoire sur le plan financier, le CESER aurait souhaité que le gouvernement puisse apporter quelques indications sur ce point essentiel, ce qui aurait eu pour effet de conforter la confiance des acteurs de l'Outre-mer dans son engagement à aller vers une vraie « égalité réelle » !

En définitive, ce projet aurait dû se faire dans un climat de confiance, dans les relations entre l'état central et les collectivités des outre-mer, ce qui n'est pas le cas. Ces dernières sont, dans le cadre d'une responsabilité partagée, aptes à mener des actions ou des programmations les concernant directement.

Billet philosophique

« Pansé an Rénioné »

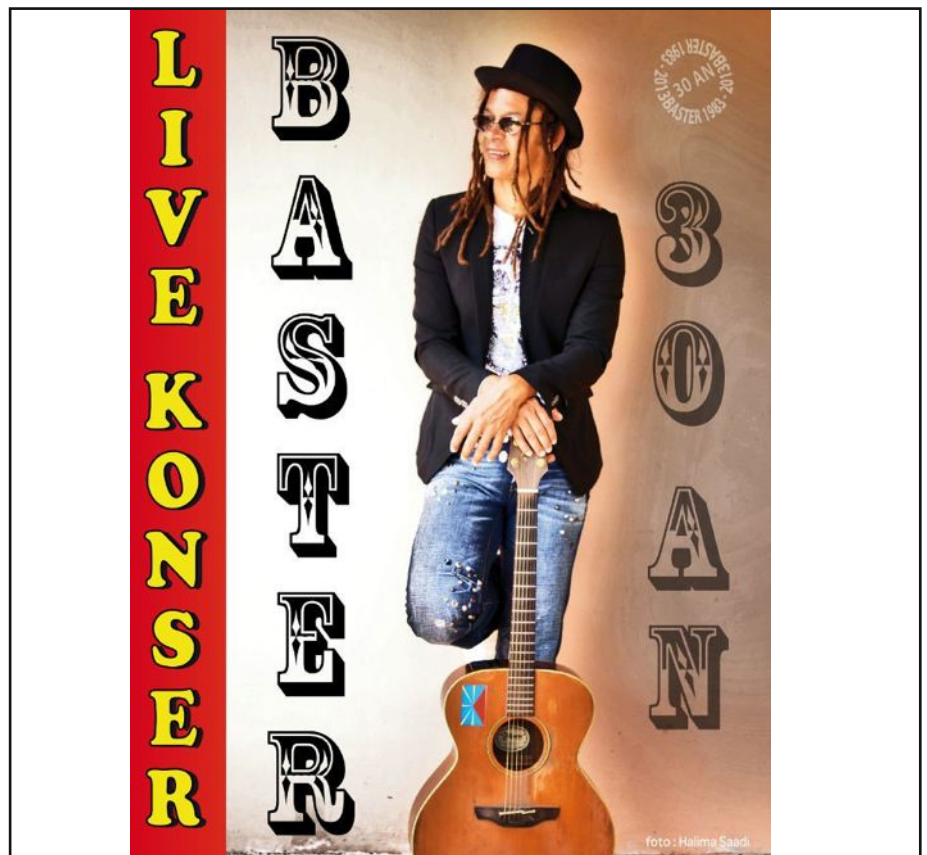
Voici quelques récentes réflexions parues récemment sur divers médias pour résoudre les problèmes essentiels auxquels nous sommes confrontés. Des réflexions qui pourraient inspirer les actions à mener dans le cadre de la mobilisation des Réunionnais pour des échanges sur le contenu de la loi pour l'égalité réelle dans les Outre-mer...

« Ce que j'entends par communisme, c'est la nécessité des êtres humains de réfléchir et d'agir en commun à l'heure où c'est la survie même de l'humanité qui est menacée, notamment par le réchauffement climatique. Le communisme est l'idée qui donne du sens à cette logique collective (...) pour préserver notre maison commune alors que le capitalisme nous envoie dans le mur de tous côtés. La course au profit tue la planète autant qu'elle crée la misère face à ce besoin de mise en commun pour répondre aux problèmes d'aujourd'hui, notamment du chômage » (le syndicaliste franco-africain Gery Dykoka Ngolo, dans "l'Humanité-Dimanche" du 2 juin). « Aujourd'hui, réaffirmer la primauté des "communs", c'est lutter pour l'émancipation universelle » (le philosophe Slavoj Žižek, dans le même journal). « Alors oui, le communisme retrouve son urgence d'origine (...), si l'on veut mettre fin à la barbarie montante » (le philosophe Yvon Quiniou, dans le même journal).

« Il faut tout changer »

« Le communisme aujourd'hui, ce n'est pas seulement ce futur en germe dans le présent. Il est aussi une réalité à défendre. Car il désigne aussi des institutions réellement existantes, comme autant de réalités partielles du communisme. Par exemple, la Sécurité sociale. Ces institutions ne sont pas des institutions du capital : elles lui ont été imposées, au cours du siècle, par les luttes. Elles structurent le quotidien de millions de personnes et constituent des points d'appui, un contre-modèle à celui de la guerre économique de tous contre tous » (le professeur de philosophie Florian Gulli, dans le même journal).

« Pour moi, le communisme c'est d'abord la défense des petits contre les dominants. Ils sont quelques-uns à avoir l'argent pendant que nous,



Thierry Gauliris lors de la célébration du 30e anniversaire de son groupe Baster en 2013. « Té mon pèp, fo lèvé ! ».

nous nous faisons exploiter et ce n'est pas acceptable. Je ne suis pas d'accord avec le fatalisme que voudraient nous imposer nos gouvernants. Ce système ne marche pas, il faut tout changer. Nos valeurs, ce sont la solidarité et la fraternité » (Jacky Vel, boulanger, dans le même journal).

« Asé gaspi nout péi ! »

« Il faut continuer à lutter pour une démocratie internationale, comme nous l'avons fait avec Stéphane Hessel et Michel Rocard pendant plusieurs années auprès de l'Organisation des Nations Unies » (le philosophe Edgar Morin, sur la chaîne télévisée LCP la semaine der-

nière). « Nous devons nous battre durant toute notre vie contre la bêtise humaine pour avancer vers l'entente, la justice et la paix » (le philosophe, écrivain et acteur de théâtre Éric-Emmanuel Schmitt sur la même chaîne).

Enfin, nous citerons l'artiste réunionnais Thierry Gauliris, leader du groupe Baster, dont nous avons pu entendre récemment le CD avec 20 chansons, sorti en 2003 pour célébrer le 20e anniversaire de sa fondation : « Asé gaspi nout péi ! Asé, asé èk la mizèr ! Nou la bézoin travayèr rénioné » ("Oté Kréol"). « Té mon pèp, fo lèvé ! Lontan la pou gaté ! Lèr larivé pou nou pansé an Rénioné » ("Loizon kasé").

Roger Orlu

C'en est trope !

Un ascenseur pour les étoiles

Dans la double épaisseur des choses, on laisse parfois des indices qui se transforment en trésors à qui voudront bien se pencher un tant soit peu du côté de l'horizon. Quand vous regardez la mer, n'oubliez pas d'en imaginer le fond, et quand vous regardez l'enfance, n'en minimisez pas l'envergure. Des études le montrent, le rêve précède la conscience. Le fœtus rêve avant de voir. Et de quoi rêve-t-il ?

Si les enfants ne marchent qu'à moitié, comme le prétend Jean-Charles, c'est qu'ils ont assurément l'autre pied dans le ciel. On comprend avec eux qu'en grandissant, on désapprend, et pas simplement de pleurer.

Le « Livre d'or des mots d'enfant » rassemblés par Jean-Charles fut publié en 1968, l'année d'une révolution manquée. Que sont-ils devenus, ces enfants ? Qu'est-ce que la société a fait d'eux : dentistes, rentiers, banquiers, ou commerciaux ?... Par-delà le temps, que sont-ils devenus, ceux qui disaient « Quand je serai grand, je serai haut-parleur », « Moi, je serai la Sainte Vierge » ? Combien, nés poètes, saltimbanques, le sont demeurés ?

La quête de la parole enfantine a de glorieux prédécesseurs, Jean-Charles ne s'en cachait pas : Lewis Carroll, Victor Hugo qui a l'Art d'être grand-père, Gavarni avec ses « Enfants terribles » (1857) et ses répliques illustrées : « -Petit chérubin, j'ai apporté des bonbons pour vous, je vous les donnerai quand je m'en irai. » Fut-ce pour acheter le silence de l'agneau ? « Eh bien, monsieur, donnez-les-moi tout de suite et va-t-en. » Jean-Charles fait de cette matière première une matière brute, à peine dégrossie de la situation d'énonciation ; il enfile les perles, en fait un collier. Ces petits bijoux valaient sans doute mieux que l'ornemental dans lequel le compilateur les assignait. Certes, il n'y avait sans doute rien à répliquer, à ces mots, mais à tout prendre il était possible de leur donner aussi un écrivain.

Sucette parfum fraise : « La sucette, elle a du rouge à lèvres », remarque Anne-Gaëlle. Cet élan fait perdre de notre belle hauteur. À mon tour, je m'élançais : « Je vais te dessiner un crocodile qui va te manger... » Il suffit généralement d'un rien, de pièces de monnaie, pour que ce monde, le Wonderland d'Alice, s'entrouvre :

« Papa, où as-tu acheté ces pièces, ces pièces de lune ? »

Au repas : « Dis, tu peux me faire une soupe d'étoiles filantes ?... » D'une situation banale jaillit une poésie de l'instant qui passe, qu'il est parfois possible d'anticiper : Anne-Gaëlle, désignant une chose : « Papa, qu'est-ce que c'est que ça ? Moi : -Ça, c'est Anne-Gaëlle qui pose une question. » Ou : « Papa, est-ce ça existe les araignées vertes ?

-Oui, dans les chansons. » Et d'im-

la réponse : « Dis, papa, si on ne croit pas au paradis, on n'y va pas ?... » Ou « Maman, elle a une montre en or. Il ne faut pas la tremper dans l'eau, sinon elle se décontracte. Et elle se met à tourner à l'envers. » À 50 ans, dit un Publicitaire, si on n'a pas une Rolex au poignet, c'est qu'on a raté sa vie... J'ai raté la mienne, mon bon Monsieur, et j'ai bien fait. Ni montre en or, ni Rolex.

Il reste quelques mots glanés cours de promenades, loin de tout écran, moments volés au temps imposé par des juges, des perles qui tombent, qui ne demandent qu'à être ramassées.

Sur ce chemin : « La boue, c'est de la crotte de grenouilles ! »

Ou : « Les escargots, ils ont la tête dure... »

Encore : « Les escargots, ils mangent leur tête. »

« Elle est trop verte, cette plante ! »
« Ce coucher de soleil, il est très science-fiction. »

« Ça, papa, est-ce que c'est une fleur qui mange les petites filles ?

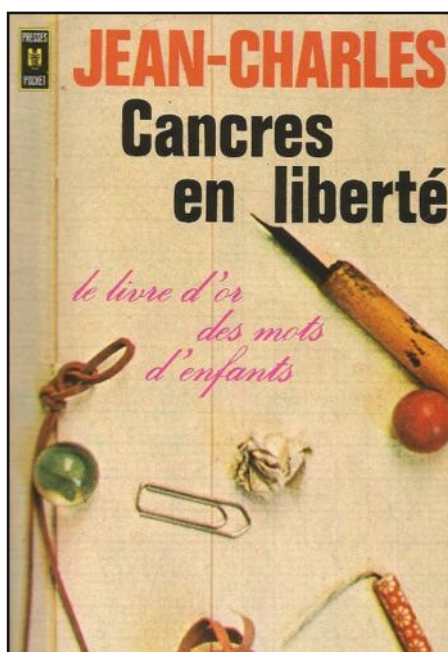
-Il n'y a que la fleur du Temps, ma puce, qui mange les petites filles. »

S'abreuver à cette source, à cette langue enfantine, encore souple, pleine de surprises comme de promesses, avant que l'apprentissage ne la change en outil. Avant que l'impératif communicationnel ne l'écrase. Il est précieux de cueillir ces instants, de conserver le souvenir à la fois de cette aube et de ce crépuscule. C'est sans doute là une forme d'hommage au temps qui passe, et qui ne revient pas. Regardant dans sa soupe : « Ça, c'est pas un cheveu : c'est un serpent cheveu... » Plus tard : « La tête, c'est une balançoire à cheveux. » « Le ballon, il a explosé sa tête. »

Ils me font penser à ces parents séparés de leurs enfants, à ces coups de téléphone qui ne sont pas honorés (donnés simplement pour entendre son enfant), aux déménagements cachés, aux lettres auxquelles personne ne répond, à l'école primaire qui n'envoie pas les bulletins, ils me font penser à ces avocats muets, aux juges sourds : je veux parler là d'une justice criminelle.

Jean-Baptiste Kiya

Avec mes filles.



Cancres en liberté par Jean-Charles, éditions Presses Pocket.

proviser une chanson.

En arrêt devant un petit papayer, avec ses fruits bien ronds, le point du doigt, elle lance : « Oh, un cocotier, un cocotier ! » À cette hauteur, les arbres ont tous la même tête.

Moi, par jeu, durant l'apprentissage des lettres de l'alphabet : « Réunion, ça commence par quoi ?

-Par R.

-Et ta tête, elle commence par quoi ?

-Par des cheveux ! »

Au bout du fil, « Anne-Gaëlle, épelle-moi 'bonbon'... »

-B, on, b, on. »

Désignant un point d'interrogation dans un texte, fière, elle remarque : « Ça, c'est un mystère. »

S. lui apporte un bracelet multicolore. Elle se récrie : « Ah... C'était à moi quand j'étais grande ? »

La séparation du divorce amène bien entendu des mots surprenants, où parfois la question l'emporte sur

La Réunion

Le petit garçon qui voulait attraper le vent (2)

De loin sa mamie le regardait. Cela faisait quatre mois révolus que Geoffroy, le père du gamin, avait disparu. Ce jour-là, elle avait appelé Firmin qui s'app préparait à descendre à la rade. Il avait eu beau protester, taper du pied, les mangues étaient trop mûres, il fallait les cueillir, le vent se levait, elle n'avait pas cédé. Et puis la barque a été emportée. Il y eut cette soirée-là des vagues plus grosses que des maisons ; les gens d'ici disent un « coup de vent » comme ailleurs on dit un coup de torchon. Tout paraît minuscule devant la fureur d'un cyclone.

La disparition avait creusé un étrange fossé entre la grand-mère et le petit, une sorte de gêne dont ils étaient eux-mêmes surpris. Le garçon se reprochait de ne pas avoir sauvé son père, sans pour autant pouvoir se départir de la pensée confuse d'avoir été sauvé par elle, sa grand-mère – il avait ces deux idées en lui qui se combattaient, il aurait souhaité que la première gagnât, mais la seconde ne se laissait pas faire, elle ne s'avouait pas vaincue. Sortir de la maison pouvait lui donner l'illusion de sortir de ce dilemme.

À manier le fil, cherchant les vents, Firmin se raccrochait à l'idée que, du plus haut de la voûte, le cerf-volant pouvait apercevoir la barque échouée de son père, et lui faire signe. Signe que son fils ne l'oubliait pas, qu'il ferait tout pour le retrouver.

Toujours plus haut, le jouet s'élevait, allait là où les papanges ne vont pas, pour dessiner à la verticale d'énigmatiques lettres, si haut qu'on aurait dit la pointe d'un stylo accompagnée de sa virgule. Tourniquet, lui, vaquait à la chasse aux odeurs avec son insouciance habituelle, tantôt humant l'herbe, tantôt le nez au vent. Puis il se mit en arrêt, imitant le chien de chasse, immobile patte levée, museau tendu. Firmin rit de la posture d'autant plus qu'il se mit à détalier en jappant.

« Qu'est-ce que cette fleur est mal coiffée !, dit une voix fluette.

-C'est toi qui effraies Tourniquet ?, rétorqua le gamin.

-Il a peur d'un rien, ronchonna une Taupe qui sortait la tête de son trou.

-Désolé. La fleur, j'ai dû la piétiner en dirigeant mon cerf-volant...



-Tu ferais mieux de regarder à tes pieds, au lieu de chercher dans le ciel. Tu es comme le Vent auquel tu reproches la disparition de ton père...

Le garçon le coupa : -Tu l'as trouvé oui ou non ?

Il tirait sur son fil.

-J'ai creusé jusqu'à Maurice, à Madagascar : rien. Ça ne veut pas dire qu'il est mort ton père ; il n'a peut-être pas encore accosté, ou il est sur une île plus lointaine...

-Il faut le demander au Vent, rétorqua Firmin, yeux au ciel, il sait, lui, où est mon père. C'est lui qui l'a emporté. Mais pour ça il faut que je l'attrape...

-Avec cette tête en l'air, répondit la taupe, on n'est sûr de rien. Il est tellement futile qu'il ne se rend pas compte de ce qu'il fait... Mais, j'y pense, j'ai vu une chose des plus bizarres...

-Quoi donc ?

-Un drôle de bâtiment dans lequel il y avait des croix partout, un homme accroché à l'une d'entre elle, plus grosse, qui semblait dormir. Il y avait aussi des petits enfants peints au plafond avec des ailes sur le

dos... Très intrigant.

-C'est une église, rit Firmin. Le bonhomme sur la croix, c'est le prophète des chrétiens, et les personnages avec des ailes dans le dos ce sont des anges.

-C'est quoi, des « anges » ?, fit la Taupe d'un air soupçonneux.

-Des représentations des forces invisibles, elles nous guident sur le chemin du bien et du bonheur.

-Avec des ailes ? Pour aller au ciel ? » demanda la Taupe.

Le garçon acquiesça.

« ...Des forces positives ? Vous êtes curieux, vous les hommes. Pour nous, le peuple de la terre, le ciel, l'espace, c'est l'Enfer, c'est-à-dire la dispersion, la dissolution absolue de la volonté et du moi. Personne d'entre les taupes n'aspire à aller en plein ciel, au contraire !

-Ah bon...

(À suivre au numéro de mardi...)

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Vakans : In tan pou bouzé ! in tan pou kréé é pa pou konsomé solman !

Vakans l'arivé ! Zot té i koné pa ? I fo dir vakans i ariv in pé tro souvan koméla si tèlman ké moin lé a d'mandé si bann amontrèr é bann zèlèv I koné dann kèl ka zot I lé : mi koné in marmaye li lèw gran matin pou alé l'ékol alé oir li lé an vakans. I pare dann tan l'ékol lit é obli lové si son famiy té I sokoué pa li. Mé alon plito parl vakans !

Pou kosa i apèl sa vakans ? I di in bien vakan kan li la poin propriyètèr ! I di ankor vakans dé pouvoir kan in péi na pi promyé minis dann in péi. I paré solon mésyé google ké lo mo na in rasine dann la lang latin. I vé dir ou lé lib, ou na poin arien pou fèr. In drol z'afèr sa ! Pars dann la lang fransé i di vaké dann son bann z'okipasyon : donk so kou isi ou lé okipé. Oté ! Dann kèl sityasion ou i lé kant mèm !

An pliské sa, d'aprè sak mi koné, kan gouvèrnman troizyèm républik la désid l'ékol lé obligatoir, li la désid mète bann gran vakans dann l'été é pou kosa d'aprè zot ? Pars konmsa bann marmaye té i èd z'ot famiy dann bitasion. Sé dir si lété vakans pou d'bon pars travaye bitasyon na poin in tyé kor dir konm sa pou in gramoun konm pou in marmaye.

Alor afors fé travaye mon koko d' tèt mi pans moin la trouv kosa i pé z'ète in bon vakans. Dizon in pèryod pou boujé pa konm dann tan l'ékol mé boujé kant mèm in n'ot manyèr é si lé posib bouzé pou kréé, pa pou konsomé solman : donk in vakans prodiktif. Zot i pans pa sré korèk in n'afèr konmsa ?

Nb Si shak marmaye téi pé, dann vakans, aprann a fèr kékshoz li gingn pa, sré in vakans réisi, in vakans pou gingn in nouvo l'élan dan la vi. N'afèr li gingn

Justin

« Vaz a flèr i rod la boté, po d'shanm i rod l'itilité ! » - In kozman po la rout

Alala l'afèr ! Ala lo gran konba rant la boté é l'itilité. Mi koné d'moun i vé pa z'ot madam i plant flèr dann zardin pars, sanm pou zot, flèr sa i manz pa-é dir k'koméla nana dé moun i amontr aou manz flèr, mé z'ot kozman la pankor rant pou vréman dann la tèt toulmoun. Lo vaz a flèr sé la boté é lo po d'shanm sré l'itilité : pars mazine azot si i fé noir, si i fé fré, lé dir alé déor pou sak zot i koné, kisoï lo pti, kisoï lo gro ! Po d'shanm té bien nésésèr avan k'bann mézon modèrn la vni bouskil nout manyèr viv. Tou lé ka, lo kozman i mérit in réfléksyon filozofik : lo bo lé itil sansa lé inital ? L'itilité lé zoli o sinonsa lé pa zoli ? Na d'moun la ékri bèl-bèl liv la dsi. Déza Platon dann son banké té i invite demoun son tan pou réfléshi la dsi. Anon réfléshi nou osi ! Alé ! ni artrouv pli d'van !